

Mise en ligne : 6 octobre 2016.
Dernière modification : 10 avril 2019.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ DJEBEL-DJEGAGA

S.A., 12 février 1923.

Société du Djebel-Djegaga
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 mars 1923)

Sous cette dénomination une société minière vient de se former au capital de 300.000 francs

La société a pour objet principal, la recherche et l'exploitation éventuelle des gisements de plomb, de zinc et tous autres minerais renfermés dans les terrains miniers appelés « Djegaga Knana. M'Rahria » situés en Tunisie ; le traitement par tous procédés des minerais extraits ainsi que le commerce de tous minerais extraits dans la région. Les permis d'exploitation ont été délivrés à M. CALLY, ingénieur, par la Direction des Travaux publics de la Régence de Tunis, les 18 décembre 1914, 25 mars 1915 et 13 janvier 1920.

Les premiers administrateurs sont les suivants : MM. C. ACHILLOPULO, A. CAHEN, ancien élève de l'École polytechnique, L. CALY, ingénieur, J. PRIADKINE, ingénieur civil des mines, A. SCHOUCHINE, banquier, P. THEAKSTON, industriel.

Le siège social est à Paris, 130, rue Réamur.

SOCIÉTÉ DJEBEL-DJEGAGA
S.A. frse au capital de 0,3 MF.
Siège social : PARIS, 130, r. Réaumur
Registre du commerce : Seine, n° B 207614
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 402)

Conseil d'administration

composé de 3 à 7 membres, nommés pour 3 ans, propriétaires de 50 actions.

CAHEN (Armand), 31, r. d'Amsterdam, Paris ; pdt ;
PRIADKINE (Jacques), 130, r. Réaumur, Paris ; adm. délégué ;
ACHILLOPULO (Constantin), 24, r. Clément-Marot, Paris ;
THEAKSTON (Paul), 10, r. Rosa-Bonheur, Paris ;
LONG (Philippe), 18, r. Lannes, Tunis.

Commissaire aux comptes

JUDE (Georges), 35, r. St-Dominique, Paris.

Objet. — La rech. et l'expl. de minerais ds ts terrains miniers de Djegaga, Khana, Siliana en Tunisie.

Capital social. — 300.000 fr. en 3.000 act. de 100 fr.

Parts de fondateur. — 100.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 7 % aux act. Sur le surplus : 10 % au conseil, 10 % à la rés. spéciale, le solde aux act.
Si les bénéf. st sup. à 100.000 fr. : 25 % de l'excédent aux parts de fondateur.

Société du Djebel-Djegaga
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 juillet 1928)

Cette affaire dont le siège est. 55, rue de Châteaudun, vient de tenir une assemblée pour statuer sur la dissolution anticipée de la Société.

Renouvellement de permis en Tunisie
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 janvier 1929)

Sont renouvelés :
— Pour une période de cinq ans, prenant fin le 26 novembre 1933 inclus, le permis d'exploitation n° 104, du 3^e groupe, en faveur de la Société des mines du Djebel-Djegaga, domicilié chez M. Long, 18, rue Lannes, à Tunis.
(Arrêtés du 15 novembre 1928).

Société du Djebel-Djegaga
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 janvier 1936)

Cette société dont le siège est 241, boulevard Saint-Germain, a été mise en dissolution amiable et les liquidateurs sont MM. Priadkine et Achillopoulo.
